



Montant capital social SASU immobilière

Par MrAlexis21

Bonjour,

Je souhaite lancer mon activité de marchand de biens et donc créer une SASU pour démarrer ma première opération sur laquelle j'apporte 50,000 euros.

Dois-je constituer un capital social de 50,000 euros ou puis-je constituer un capital social plus faible puis apporter la somme dans un second temps ?

Je vous remercie d'avance pour votre retour.

Bien cdt,
Alexis

Par Danaides

Bonjour,

La réponse est peut être tardive mais vous disposez effectivement du choix entre l'apport au capital à la constitution de la société ou l'apport en compte courant d'associé par la suite.

N'hésitez pas à consulter notre site et à en discuter si nécessaire !

Bertrand

[url=http://www.danaides.net]http://www.danaides.net[/url]

Par Thomas75

Bonjour Alexis !

Je vois que vous avez déjà eu réponse à votre question.

Si jamais vous souhaitez en savoir plus sur la sasu immobilière, le lien ci-dessous pourra vous aider :

[url=https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/sasu/sasu-immobilier/]https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/sasu/sasu-immobilier[/url]

Bien à vous, Thomas